

	Allocation provisoire de pas plus de \$150 à chacun des fonctionnaires du service des Poids et Mesures, au Manitoba et dans l'Ouest. . . . .	7,000 00
329	Appoint. des inspecteurs et adjoints du gaz et de la lumière électrique. . . . .	85,000 00
	Loyer, combust., frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., inspecteur du gaz et de la lumière électrique, y compris achat et réparation d'instruments. . . . .	50,000 00
	Allocation provisoire de pas plus de \$150 à chacun des fonctionnaires du service du gaz et de la lumière électrique au Manitoba et dans l'Ouest. . . . .	4,000 00
	Exportation de la force électrique. . . . .	1,000 00
	Bureau international des poids et mesures. . . . .	1,200 00
	Commission électrotechnique internationale. . . . .	400 00

### GOUVERNEMENT CIVIL.

#### 22 Ministère du Commerce—

	Traitements, y compris le sous-ministre à \$6,000 et le procureur des brevets et des droits d'auteur à \$6,000. . . . .	415,950 00
	Dépense casuelle . . . . .	38,000 00

### DIVERS.

300	Pour pourvoir aux dépenses de la commission de commerce du Canada, y compris traitements et dépenses casuelles. . . . .	100,000 00
-----	---	------------

### BUDGET SUPPLEMENTAIRE.

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

### GOUVERNEMENT CIVIL.

#### 402 Ministère de la Milice et de la Défense—

	Appointements de Mlle Hazel F. Sherritt, depuis le 1er avril 1919. . . . .	1,800 00
--	--	----------

### MINISTERE DE LA MILICE ET DE LA DEFENSE.

432	Services scolaires—Crédit supplémentaire. . . . .	25,000 00
433	Exercices annuels. . . . .	350,000 00
434	Allocations à la milice active—Crédit supplémentaire. . . . .	50,000 00
435	Services et ouvrages du génie—Crédit supplémentaire. . . . .	45,000 00
436	Subventions à des sociétés et corps de musique—Crédit supplémentaire. . . . .	55,000 00
437	Entretien des propriétés militaires—Crédit supplémentaire. . . . .	25,000 00
438	Force permanente—Crédit supplémentaire. . . . .	3,496,986 00
439	Appointements et gages—Crédit supplémentaire. . . . .	120,600 00
440	Collège militaire royal—Crédit supplémentaire. . . . .	35,000 00
441	Pensions civiles. . . . .	966 02

### BUDGET PRINCIPAL.

Les résolutions suivantes sont adoptées (*Deux tiers des sommes ci-dessous*):—

### GOUVERNEMENT CIVIL.

#### 23 Ministère du Travail—

	Traitements, y compris le sous-ministre à \$6,000. . . . .	91,887 50
	Dépense casuelle. . . . .	20,000 00